

2.1.



PAYSAGE & CLIMAT

Avec la mise en œuvre d'activités dans le domaine « Paysage et climat », l'Euregio Meuse-Rhin (EMR) rejoint les objectifs globaux de développement durable des Nations Unies³, le Green Deal européen et les stratégies de l'Union Européenne pour la biodiversité et l'adaptation au climat. Il existe de nombreux liens avec les autres domaines de la stratégie EMR 2030, en particulier la Culture, le Tourisme et la Santé (par exemple, dans le domaine d'un tourisme de santé transfrontalier doux), mais aussi l'Économie et l'innovation (par exemple, dans le domaine de l'économie circulaire basée sur les ressources biologiques).

2.1.1. SITUATION INITIALE ET CONTEXTE

L'EMR se distingue par l'attractivité de ses villes et de ses paysages. Outre les divers parcs nationaux et parcs naturels transfrontaliers, la vaste zone verte bocagère située au cœur de l'EMR offre un espace commun de vie, de détente et d'activité économique d'une grande qualité, autour des villes MAHHL+ (Maastricht, Aix-la-Chapelle, Hasselt, Heerlen, Liège, Genk et Sittard-Geleen). C'est la zone de projet du partenariat paysager « Le Parc des Trois Pays » (P3P), une association de coopération transfrontalière entre les autorités responsables de l'aménagement du territoire, de l'environnement et

de la conservation de la nature dans l'Euregio. Depuis deux décennies, tous œuvrent à la préservation et au développement durable de cet espace ouvert, sans frontières : les beaux paysages caractéristiques de l'EMR rassemblent, au-delà des frontières.

Sous la stratégie EMR2020, l'EMR a assumé le rôle de partenaire principal du P3P dans le cadre du « développement durable », comme thème transversal, et l'a développé en une plateforme eurégionale pour l'espace, la nature et le paysage.

Le Parc des Trois Pays

Le Parc des Trois Pays est un partenariat et une plateforme transfrontalières pour l'espace, la nature et le paysage dans l'Euregio Meuse-Rhin. Il est dirigé par une « instance à plusieurs niveaux » (autorités compétentes locales et centrales) au sein de l'Euregio Meuse-Rhin. Treize partenaires officiels venus de toutes les régions de l'Euregio Meuse-Rhin s'en occupent. Au sein du **groupe de projet**, qui se réunit 3 fois par an, des représentants de différents départements, tels que l'aménagement du territoire et du paysage, la protection de l'environnement et de la nature ou le patrimoine culturel, travaillent ensemble et échangent des idées. Le Parc des Trois Pays collabore également avec différents **groupes de travail**, parmi lesquels d'autres départements ou organisations sont impliqués au niveau opérationnel, comme le GT GéoDonnées, qui collecte des éléments géographiques dans une base de données SIG eurégionale. De toutes ces activités, l'objectif est de promouvoir la coopération transfrontalière au bénéfice du paysage commun et du développement durable de l'Euregio.

Les atouts

Le changement climatique et la politique européenne du « Green Deal » soulignent la nécessaire coopération transfrontalière entre les domaines du paysage, de la nature et du développement territorial, dans la droite ligne de la stratégie de l'UE pour la biodiversité à l'horizon 2030⁴ et de la Convention européenne du paysage du Conseil de l'Europe pour les droits de l'homme, la démocratie et l'état de droit⁵.

L'EMR continuera à soutenir la coopération transfrontalière dans les domaines du territoire, de la nature et du paysage, en mettant davantage l'accent sur l'adaptation aux changements climatiques.

Les défis

En tant qu'espace de vie et espace économique commun, le paysage est en constante évolution, et soumis à diverses tendances. On retiendra l'urbanisation croissante et la fragmentation par le biais des infrastructures et du changement structurel de l'agriculture. Mais aussi, et surtout, le changement climatique mondial.

Les inondations catastrophiques de juillet 2021 et la sécheresse de ces dernières années ont laissé des traces et des dégâts immenses et alarmants qui dépassent les frontières de l'Euregio : les précipitations intenses et les inondations, les vagues de chaleur et la mort d'arbres ne s'arrêtent pas à la frontière. De même, l'isolation des habitats et l'accumulation d'azote émanant de l'air sont des phénomènes transfrontaliers. Souvent, on ne trouve les solutions à mettre en place localement que grâce à une coopération transfrontalière.

2.1.2. PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT

L'EMR relève deux lignes directrices fondamentales : le travail commun à la résilience du paysage et l'espace ouvert sans frontières.

Travailler ensemble à la résilience du paysage face au changement climatique

Dans le paysage, les effets du changement climatique sont visibles et tangibles pour tous. En particulier, un excès ou un manque d'eau qui, associé à de fortes fluctuations des températures, menace la santé des personnes et des écosystèmes, et contribue à une diminution de la productivité des terres, de l'industrie forestière et des industries tributaires de l'eau. Comme la pandémie de COVID-19, la situation affecte les destins personnels et a d'immenses conséquences matérielles et financières. Des « solutions basées sur la nature » telles que les terrasses, les haies, les bandes tampons, l'agroforesterie et la végétalisation urbaine, notamment, peuvent amortir, ou même éviter, les effets du changement climatique (par exemple en favorisant le stockage de l'eau et du carbone dans les sols et la végétation).

Comment un paysage entier avec ses habitants, ses écosystèmes et ses branches d'activité peut-il donc devenir, par-delà les frontières, plus résistant au changement climatique ou, en d'autres termes, « résilient au climat » ? En travaillant différents axes ayant une pertinence transfrontalière, parmi lesquels...

- Une coopération dans les zones fluviales transfrontalières (par exemple, la Meuse, la Gueule, la Wurm, le Geer, etc.) pour atténuer l'impact des changements climatiques grâce à des solutions écologiques, comme l'amélioration de la rétention et de la qualité de l'eau dans le paysage et la protection de la vie dans et autour de l'eau.

»»» Axe « L'Eau en cours »

- Une coopération le long des corridors écologiques transfrontaliers pour restaurer les connexions vertes entre les zones Natura 2000 et dans les goulets d'étranglement urbanisés, pour que les espèces menacées puissent migrer et se propager plus librement, afin de s'adapter aux conditions climatiques changeantes.

»»» Axe « Corridors verts »

- Une coordination transfrontalière des stratégies territoriales et des projets de développement régional, afin que l'infrastructure bleu-vert dispose d'un espace suffisant pour produire des services de régulation du climat et d'autres services écosystémiques. (Le thème connexe du paysage souterrain et du patrimoine minier peut servir d'exemple de réflexion et de source de transformation)

»»» Axe « Ressources foncières »

- La création d'expériences paysagères eurégionales en coopération avec le secteur culturel, touristique et de la santé afin que des endroits de détente soient mis à la disposition des gens, où ils peuvent entretenir ou restaurer leur santé, trouver de la joie, de la sérénité et un sentiment d'appartenance.

»»» Axe « Le paysage-bonheur »

- Une coopération avec l'agriculture, la sylviculture et d'autres industries afin que les entreprises puissent continuer à bénéficier de la création de valeur et de la productivité de la nature, et réinvestir dans leur « emplacement paysager » (un marché eurégional des produits locaux durables et une compensation des gaz à effet de serre basé sur le paysage peuvent jouer un rôle de lien. Ceci comprend l'objectif de réduire le volume d'azote)

»»» Axe « Eco-Innovation »

Un espace ouvert sans frontières

Avec sa devise « espace ouvert sans frontières au cœur de l'EMR », le Parc des Trois Pays n'offre pas seulement un espace de paysage commun, mais également un espace de réflexion ouvert et un lieu de rencontre, d'échange de perspectives, d'apprentissage entre les partenaires et les acteurs, et d'une meilleure coopération transfrontalière par-delà les frontières nationales, mais aussi entre les départements et les niveaux administratifs, les secteurs et les disciplines. Cette mission est un modèle pour une gouvernance

transfrontalière du paysage à multiples niveaux. Elle a déjà éveillé l'intérêt d'autres régions et réseaux européens. Le GECT EMR, le réseau du Parc des Trois Pays et les régions partenaires utilisent différents moyens et formats pour façonner et stimuler la ou les coopération(s), tels que l'organisation de réunions et de groupes de travail eurégionaux, l'intégration de données et d'études transfrontalières, le soutien d'initiatives transfrontalières par la prise de contact et la mise à disposition d'informations, ainsi que le lancement et, le cas échéant, la réalisation de projets.

Pour utiliser au mieux ces ressources, les initiatives poursuivies dans le cadre de la stratégie EMR2030 selon les axes prédéfinis seront celles qui présentent une forte alliance transfrontalière et la plus-value eurégionale la plus importante.

*Avec sa devise
« espace ouvert sans frontières
au cœur de l'EMR »
le Parc des Trois Pays joue
un rôle de pionnier en Europe
dans la création d'un partenariat
pour le paysage transfrontalier.
C'est un lieu de rencontre et
un espace ouvert pour l'échange
intellectuel et la coopération pour
le développement durable.*

2.1.3. OBJECTIFS ET ACTIONS

En s'appuyant sur l'expérience et les connaissances de ces dernières années ainsi que sur les réseaux créés, la coopération fructueuse du consortium Parc des Trois Pays doit être approfondie et étendue à d'autres acteurs, tels que les nombreuses organisations de la nature et du paysage actives dans l'EMR, dans le but de préserver l'espace ouvert et de développer ensemble le paysage eurégional de manière durable et résiliente au climat.

Objectifs spécifiques

- Renouveler le partenariat du Parc des Trois Pays et améliorer sa structure de gouvernance,
- Renforcer le Parc des Trois Pays en tant qu'organisation faitière transfrontalière pour les organisations locales intéressées (par exemple, parcs naturels et nationaux, associations de paysages, groupes d'action locale, etc.) qui sont actives, innovantes et impliquées dans l'Euregio pour le climat, l'environnement et le paysage, en particulier dans les axes de développement cités,
- Promouvoir la coopération transfrontalière dans le domaine du paysage et du climat, en mettant l'accent sur l'adaptation au climat et des solutions écologiques, conformément au Green Deal de l'UE,
- Développer l'Euregio en tant que point nœud du réseau transeuropéen de la nature (RTE-N), et des infrastructures bleu-vert transfrontalières, avec des effets win-win pour le climat, la santé, le tourisme et l'économie,
- Favoriser une prise de conscience publique et politique plus forte du paysage commun, des effets transfrontaliers du changement climatique, de la création de valeur illimitée des infrastructures bleu-vert et des succès de la coopération transfrontalière.

Actions ciblées

- Mise en œuvre de l'accord de coopération du Parc des Trois Pays et son renouvellement en 2024,
- Extension du système d'information géographique (SIG) eurégional du Parc des Trois Pays pour intégrer d'autres données, pertinentes pour un paysage résilient au climat, comme base de travail,
- Analyse des stratégies d'adaptation au climat des partenaires, en ce qui concerne les interfaces transfrontalières et les opportunités de coopération,
- Accompagnement des acteurs locaux et régionaux dans la coordination transfrontalière des stratégies territoriales et des développements de projets au regard de l'axe « Ressources foncières »,
- Organisation d'autres activités transfrontalières (ateliers, événements, études, etc.) en relation avec les autres axes de développement cités.

CONCLUSION



© RLHV Frederik Santermans

Le « paysage » est de plus en plus utilisé, tant au niveau international que dans les régions partenaires de l'EMR et du P3P, comme point de départ d'un développement territorial durable, et comme cadre structurant de transition. Avec la Convention européenne du paysage comme référence, le paysage est le dénominateur commun dans le réseau du Parc des Trois Pays. Il rassemble différents niveaux et départements d'administration possédant des compétences dans les domaines de l'environnement, de la nature, de l'aménagement du territoire, de l'eau et du patrimoine culturel, et sert de point d'ancrage à de nombreux autres acteurs (par exemple, les organisations privées de protection de la nature et du paysage, l'agriculture, les sociétés de gestion de l'eau, les urbanistes, etc.).